L'Echo du Barquier

Saint-Bonnet en Champsaur

N°32

DECEMBRE 2016

Bulletin municipal d'informations

Patinoire

Les rois de la glisse !

Com Com : Ce qui change en 2017. Page 5

Rédaction : Conseil municipal
Tirage 1500 exemplaires
Mairie - Place Waldems - 05500 Saint-Bonnet en Champsaur

Conception et réalisation
Hélixime

Le mot du Maire

L'année 2016 se termine. Tout d'abord je voudrais ici avoir une pensée pour tous les défunts de notre commune et plus particulièrement pour Claudine Perrin, employée municipale aux écoles, qui nous a quitté dernièrement après une longue maladie.

Nous avons réalisé la deuxième tranche de travaux de l'entrée du bourg jusqu'à la place «Sous l'Aire». Le rond point du 21 août 1944 a changé de look, et le hameau de la Serre est maintenant à l'abri des crues du Drac, grâce à une digue de rochers. De nombreuses routes ont été réparées, et le chantier de la route d'accès à la nouvelle gendarmerie vient d'être octroyé, les travaux de la caserne devant commencer au printemps 2017. Pour les promeneurs un sentier a été débroussaillé entre le lac de l'Aullagnier et la route de Coste Joffre. Les panneaux de rues posés dans les hameaux permettent de se repérer.

Plusieurs d'entre vous se sont plaints que des poubelles (bacs roulants) avaient disparues. La fusion des trois communautés de communes de nos vallées du Champsaur et du Valgaudemar au premier janvier 2017 entraîne des changements, il faut rationaliser les tournées de collecte des déchets pour éviter que le coût augmente. A terme les poubelles seront toutes remplacées par des bacs enterrés d'un plus gros volume, mais moins nombreux, regroupés avec ceux du tri sélectif (verres, emballages et papiers). Nous sommes en train d'en installer sur la «Place du lavoir». Faisons preuve de civisme, transportons nos déchets jusqu'aux endroits dédiés. Trop souvent l'on voit encore des encombrants abandonnés à côté des poubelles.

Saint-Bonnet a fait la une des médias, comme de nombreuses autres communes, pour la qualité de son eau. Notre chance d'avoir de l'eau de source naturelle, non traitée, pose certains problèmes récurrents lorsque de grosses intempéries lavent les sols de toutes les déjections animales, et des résidus arrivent à pénétrer dans nos réseaux. Dès que nous sommes alertés, nous traitons l'eau, ce qui lui donne un goût de chlore. Ces problèmes existent depuis toujours, mais le fait nouveau est que les autorités sanitaires communiquent les analyses sur leur site et les journalistes s'en emparent, avec des titres alarmants. C'est bien d'informer, mais attention à la surenchère, car à force d'en rajouter, le jour où il y aura un gros problème, plus personne n'y fera attention. L'eau est sous surveillance, dès que les journalistes en parlent, l'eau a déjà été traitée.

De nombreuses plaintes et pétitions ont amené votre conseil municipal à réfléchir à l'implantation d'une zone 30 afin de ralentir la circulation des véhicules dans le centre du bourg. Celle-ci sera installée prochainement et les marquages 30 peints sur la chaussée en sont les signes précurseurs.
Nous réfléchissons à une zone 20 avec priorité aux piétons dans le vieux Saint-Bonnet.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et rendez vous au 14 janvier pour la cérémonie des vœux.

Laurent Daumark - Maire
Conseiller à la Communauté de communes du Champsaur - Délégué à la commission d'appel d'offres

Benoit Gosselin
Premièr adjoint
Commission Economie, commerce, artisanat, patrimoine foncier, marchés et foires et des animations

Béatrice Allosia
Deuxième adjointe
Commission Environnement, accueil des nouveaux arrivants, Service social et Bibliothèque

Jean-Yves Garnier
Troisième adjoint
Commission Communication, tourisme, associations et jeunesse

Emmanuelle Pellegrin
Quatrième adjointe
Commission école, garderie, cantine et centre aéré

Dominique Goury
Cinquième adjoint
Commission Travaux, agriculture, personnel technique, service de l'eau et micro centrale

et de gauche à droite, vos autres conseillers municipaux...

Emilie Drouhot - Roland Bernard - Marie Andrée Festa - Carmine Rogazzo - Martine Marc - Philippe Gondre - Nathalie Lajko - Paul Davin
Florence Millon - Christian Parpillon - Marie-Anne Manaud - Pierre-Yves Motte - Marion Pellegrin

Retrouvez le détail des délégations et commissions auxquels ils appartiennent sur www.mairie-saint-bonnet.net

Patinoire

Premier hiver au boulodrome de l'Enclos, une réussite.

L'hiver 2015/2016 la patinoire de Saint-Bonnet a posé sa glace artificielle au centre du village. Pour le plus grand bonheur des rois de la glisse, petits et grands.

C'est avec beaucoup de regret et après 10 ans que l'équipe de bénévoles qui avait relancé le patin à glace dans le merveilleux cadre du bois du Bouscon a dû se résoudre à trouver une solution pour pouvoir continuer à patiner à Saint-Bonnet.
Avec les aléas de la météo, - redoux, pluie, patinoire naturelle- tout le travail effectué par les bénévoles était mis à mal.
C'est pour cela, qu'avec l'ensemble de l'association des partenaires, le projet d'une patinoire artificielle a fait son chemin et que le 19 décembre 2015 celle-ci a ouvert ses portes au boulodrome de l'Enclos.

Les journées ensoleillées des vacances de Noël 2015 ont permis de transformer l'essai en un franc succès, puisque nous avons accueilli en 13 jours 1470 personnes.
Au programme des réjouissances; le Père-Noël qui nous a rendu visite avec son panier rempli de papillotes le 24 décembre, puis la soirée disco (déguisée) et le hockey balai-ballon.
Au mois de janvier, et pour le plus grand bonheur des enfants, nous avons accueilli les écoles de Saint-Bonnet et de La Fare en Champsaur.
Un grand bravo à tous ces enfants dont les plus jeunes n'avaient que 2/3 ans.
Pendant les vacances de février nous avons organisé le traditionnel carnaval sur glace.

La patinoire a fermé le 29 février 2016 et après 2 mois et 10 jours d'ouverture. Au total nous avons accueilli 3500 personnes ce qui est un bilan très satisfaisant.

L'hiver 2016/2017 pointe le bout de son nez et la patinoire est ouverte depuis le samedi 17 décembre.
Vous pourrez en profiter pendant les vacances tous les jours de 14h à 18h.
Hors vacances scolaires tous les mercredis, samedis et dimanches de 14h à 18h.
Alors à vos patins et rendez-vous sur la glace…

Tarifs :
(Entrée + location de patins)
- Enfants : 4,00 €
- Adultes : 5,00 €

Groupes et soirées uniquement sur réservation au 06.19.88.36.32.

Animations prévues

Samedi 24 décembre 2016
après-midi arrivée du Père-Noël

Mercredi 28 décembre 2016 de 20h à 22h soirée disco (déguisée)

Vacances de février 2017 :
Carnaval
le jeudi 16 février après-midi.

Tous les vendredis
de 17h à 18h30 initiation au hockey sur glace.

Informations sur l'eau potable

Réservoir du Fontenil

Saint-Bonnet-en-Champsaur compte 6 sources qui alimentent 17 réservoirs et les lieux-dits suivants :
Source Les Prenards (La Motte) : l'Arnaude, Château-Robert, La Serre, Pisançon, Lotissement Peyre-Vire, Busy, Champ Clavel et le Chef-Lieu.
Source du Fontenil : Les Richards, Villard-Trottier, Les Combes, l'Aullagnier, Le Domaine, les Alliberts, La Boëde et Mazet.
Source du Vivier : les Payas, l'Aubérie, les Astiers, les Gentillons, le Lougon, les Chazelets et les Pelloux.
Source de Barboutane : Charbillac.
Source les Loches : les Infournas-Hauts.
Source de Glaize : les Infournas-Bas.
L'eau est physiologiquement naturelle, elle ne subit aucun traitement chimique ou physique.
L'ARS* analyse l'eau à raison de 2 à 4 points de contrôle (captage, réservoir ou chez l'habitant) par mois.
A savoir, que dans les Alpes, les sources sont peu profondes, et naturellement vite "polluées" par de fortes pluies. Cette pollution est d'ordre microbienne, généralement des Entérocoques et Escherichia Coli, sans danger pour la santé, à l'exception des personnes fragiles (personnes immunodéprimées, personnes âgées, nourrissons, personnes sous dialyses...). C'est pourquoi, lors de la réception d'une alerte, les réservoirs sont traités le jour même, au dosage prescrit par l'ARS* et que l'eau en bouteille est distribuée en mairie.
Il faut prendre conscience, qu'actuellement, nous buvons de l'eau de source non traitée, malgré quelques petits épisodes de pollution sans gravité. Si jamais l'eau potable de notre réseau venait à être traitée, nous perdrions sa qualité ainsi que le coût du traitement qui est actuellement de zéro.
**Agence Régionale de la Santé*

Les bons réflexes en cas d'une alerte :
- S'informer sur le site internet de la Mairie ou au Service des Eaux
- Informer le voisinage et ainsi repérer les personnes fragiles pour les alerter.
- Bouillir l'eau pendant quelques minutes si vous devez la boire ou faire la cuisine.

www.mairie-saint-bonnet.net
Service des Eaux : 04.92.50.02.60
(8h00-12h00/13h30-16h30)

Informations sur le gaspillage de l'eau potable

Fuite	Quantité gaspillée		Coût
	Litres/Heure	m^3/An	0.91€/m^{3*}
Goutte à goutte	4	35	31.85€
Mince filet d'eau	16	140	127.40€
Chasse d'eau	25	219	199.29€
Filet d'eau	63	552	502.32€

*HT et sans les redevances de l'Agence de l'eau
Source : familles à Energie Positive – Guide 100 Eco-Gestes - 2012

Les usages domestiques

Les consommations moyennes par poste :
- un lave-vaisselle : de 12 à 20 l par lavage
- une vaisselle à la main : 50 l pour 12 couverts
- un lave-linge : entre 40 et 70 l
- une toilette au lavabo : de 5 à 15 l
- une douche de 5 mn : de 60 à 80 l
- un bain de 150 à 200 l
- une chasse d'eau : de 6 à 12 l

En France, chacun d'entre nous consomme en moyenne, 137 litres d'eau par jour, environ 3 m^3 par mois et environ 40 m^3 par an ...et vous ?
Source :
Agence de l'eau - 2016

Bactériologie
Taux de conformité (TC en %)

95 <TC<100
70 <TC<95
0 <TC<70

De gauche à droite :
Daniel Alluis, Président de la communauté de communes du Valgaudemar,
Carmine Rogazzo, Président de la communauté de communes du Champsaur et
Rodolphe Papet , Président de la communauté de communes du Haut-Champsaur

La révolution de la Super Com Com

Ce qui va changer au premier janvier 2017 avec la loi NOTRe*.

La future Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar comprendra 27 communes et un peu plus de 11.000 habitants.
Ce sont 42 conseillers communautaires qui siègeront dans la future assemblée.

Le nombre de conseillers communautaires par commune est fonction de la population INSEE:

Saint-Bonnet
8 représentants
Saint-Jean Saint- Nicolas, Ancelle et Chabottes
3 représentants
St Laurent du Cros et Orcières
2 représentants
Toutes les autres communes
1 représentant

Le premier conseil communautaire de janvier 2017 devra désigner un nouveau président et les vice-présidents.
Les différents services seront réorganisés entre les sites du Champsaur, Haut Champsaur et Valgaudemar.

La fusion des intercommunalités engendrera une harmonisation de la fiscalité.
Cette harmonisation a été réalisée à produit fiscal attendu identique à celui de 2015, c'est-à-dire que le montant in fine perçu par la collectivité sera le même que l'année précédente.
Cela aura comme effet une augmentation des taux sur les différentes taxes sur le Haut Champsaur et le Valgaudemar et une diminution sur le Champsaur.

Une harmonisation du mode de calcul des ordures ménagères sera instituée avec l'instauration de la Taxe sur les ordures ménagères (en lieu et place de la redevance pour le Champsaur et le Valgaudemar).
Le montant des ordures ménagères sera recouvré sur les taxes foncières par application d'un taux de 10,60 % environ de la valeur locative pour un produit fiscal attendu identique à 2015.
Le propriétaire devra réclamer le remboursement à son locataire au titre des charges locatives (en cas de location).

La loi *NOTRe** transfère à l'intercommunalité, la compétence du développement économique dont la création d'office de tourisme, ainsi que la gestion et la création des zones d'activités.
De ce fait, la Maison du tourisme du Champsaur Valgaudemar sera dissoute, pour laisser sa place à un office de tourisme intercommunal, sous la forme juridique d'un EPIC, qui sera en charge de l'accueil et de la promotion touristique du territoire.
Les six offices de tourisme actuels deviendront des bureaux d'information touristique sous la direction de l'OTI.
A noter que l'office de tourisme d'Orcières restera sous gouvernance communale, sous réserve de l'adoption de la loi montagne qui autorise les stations en cours de classement à pouvoir conserver leurs offices de tourisme.

En savoir plus :
http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale

* Nouvelle Organisation Territoriale de la République
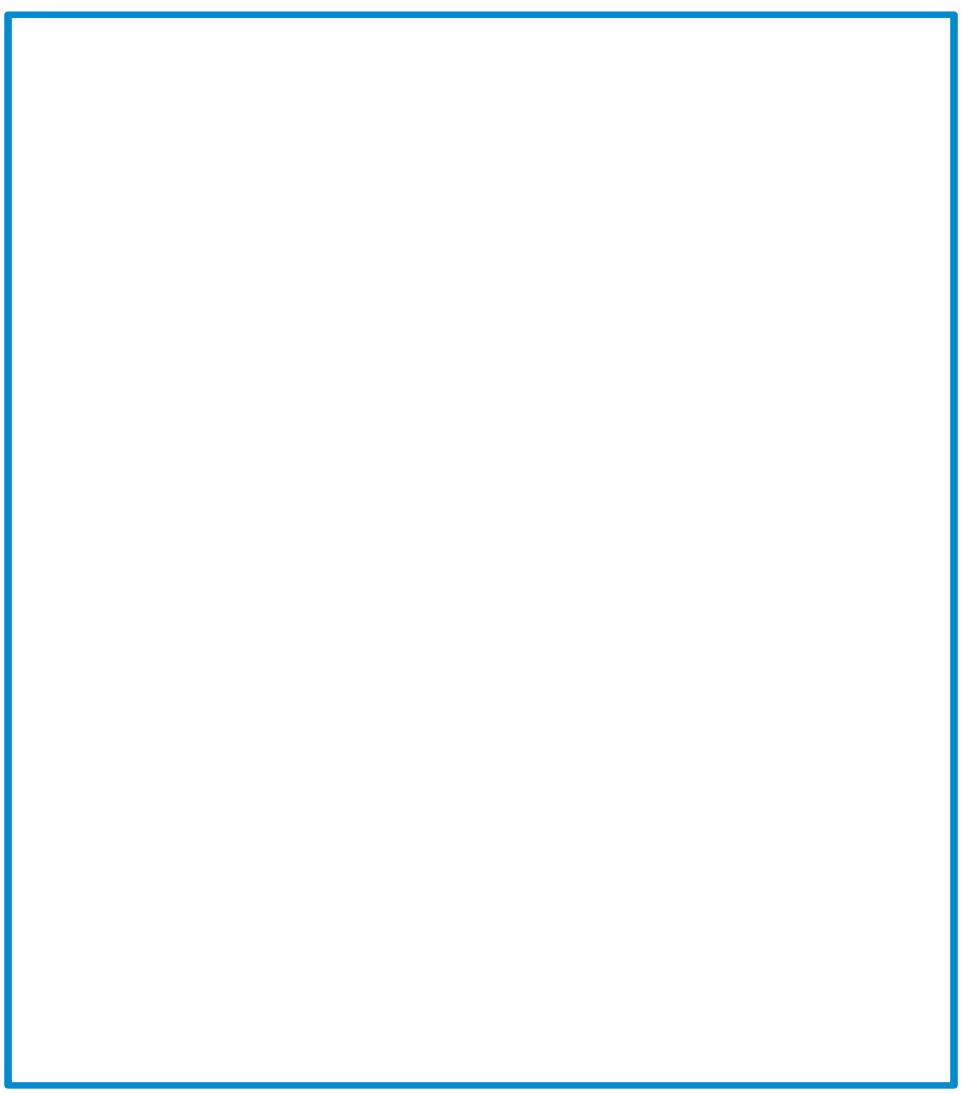
Travaux